

M David Amiel
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy 75012 Paris

Objet : préavis de grève national du 8 octobre 2026

Partout en France, les structures d'accueil de la petite enfance traversent une crise profonde. Les équipes sont épuisées, les recrutements deviennent impossibles et certaines structures ferment des places faute de personnel.

Cette situation est la conséquence de plusieurs années de politiques qui ont dévalorisé les métiers de la petite enfance : salaires trop faibles, manque de reconnaissance, conditions de travail dégradées et responsabilités non reconnues.

Les professionnelles et professionnels de la petite enfance assurent pourtant chaque jour des missions essentielles : accueil des enfants, sécurité, accompagnement du développement, soutien aux familles et construction des premières bases de la vie sociale.

Sous prétexte de répondre à la crise du recrutement qui touche les métiers de la petite enfance, le Gouvernement a créé par un arrêté ministériel du 12 décembre 2025 un nouveau titre professionnel d'intervenant éducatif en petite enfance (IEPE), accessible après 1400 heures de formation, dont près de la moitié en stage dès le 1^{er} septembre 2026. Avec ce nouveau titre d'Intervenant éducatif en petite enfance, des personnels moins formés pourront encadrer les enfants au même niveau réglementaire que des professionnel·le·s diplômé·es d'Etat (auxiliaires de puériculture, éducateurs.trices de jeunes enfants, infirmier.e.s puéricultrices, infirmier.e.s psychomotricien.ne.s...).

La FSU Territoriale conteste fermement cet arrêté et considère cela comme une attaque directe contre les métiers, les professionnel·le·s et la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles.

La création du titre professionnel d'Intervenant Educatif en Petite Enfance (IEPE) constitue pour la FSU Territoriale une réponse inadaptée et dangereuse aux besoins urgents du secteur, notamment en matière de recrutements qualifiés.



La FSU Territoriale refuse cette réponse du gouvernement ne consistant qu'à baisser la qualification et, au-delà des nécessaires mesures de revalorisation du point d'indice et de son indexation sur l'inflation, revendique :

- L'amélioration des grilles indiciaires de ces métiers fortement féminisés pour réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ;
- L'attribution des mesures issues du Ségur de la santé à tous.les les professionnel.le.s de la petite enfance ;
- L'attribution du bonus attractivité à toutes les professionnelles, et sa pérennisation et sa revalorisation ;
- La reconnaissance réelle des pénibilités des métiers ;
- L'élévation globale des niveaux de qualification des professionnel.le.s de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue diplômante ;
- 100% de personnels diplômés d'Etat auprès des enfants ;
- Une surface de 7m2 minimum par enfant en crèche, garantie sur tout le territoire.
- La fin de la logique de la rentabilité financière et la privatisation du secteur par la reprise en régie de tous les équipements publics.
- Le développement d'un véritable service public de la petite enfance

La FSU Territoriale appelle les professionnel.le.s de la petite enfance et l'ensemble des agent.e.s de la fonction publique territoriale à la grève et à participer à la journée d'action du 8 octobre organisée par le collectif Pas de Bébé à la Consigne !

Aussi, la FSU Territoriale dépose un préavis de grève pour la journée du 8 octobre 2026, de 00h00 à 24h, couvrant l'ensemble des agent.es de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, monsieur le ministre, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



La co-secrétaire générale
Béatrice FAUVINET



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

